

Ravalement de façades – Demandes de contribution

SÉANCE DU MARDI 26 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mercredi 20 mai 2026, s'est réuni en salle du Conseil à THIERS, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Lawrence JULLIEN DE POMMEROL, Anne LE BRAS, Louis Emmanuel BODINAT, Claire LOPEZ, Jean-François AUROY, Karine LEGRAND, Siome SEKHARI, Palmyre SANNAJUST, Laetitia BERNARD, Henri-Louis FAYET, Delphine BOUYASSE, Roger MORAND, Clothilde JOURDAIN, Mehmet Ali YILMAZ, Patricia MUSLER, Vincent PIEDGRAND, Serap ALP, Christophe SAUZEDDE, Cécile MINCHIN, Bruno BARGES, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Isabelle LAVEST, Gérard BLOC, Hanifé OZKAN, Eddy DUPORT ;

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Christophe CAPRON pouvoir à Louis Emmanuel BODINAT ;

Martine BERMUDEZ pouvoir à Delphine BOUYASSE ;

Cristelle DALBOS pouvoir à Francis ROUX ;

Sandrine DUCOS pouvoir à Gérard BLOC ;

Étaient absents :

Duran YILMAZ ;

Secrétaire de séance :

Anne LE BRAS a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Conseillers EN EXERCICE	Conseillers PRÉSENTS	Conseillers REPRÉSENTÉS	Total VOTANTS	Conseillers ABSENTS
33	28	4	32	1

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

Ravalement de façades – Demandes de contribution

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui dispose que le Conseil Municipal règle les affaires de la commune ;

Considérant que la Ville de THIERS a mis en place une aide aux propriétaires privés rénovant leurs façades, visibles du domaine public dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie ;

Considérant les demandes de contributions reçues de cinq propriétaires pour des travaux de ravalement de façades ;

Ces dossiers sont établis sur des montants prévisionnels.

Ils concernent :

Adresse du logement	Base de calcul	Contributions
136 avenue des États-Unis	84,50 m ² x 10,74 € (crépis) + 33,86 m ² x 5,40 € (peinture)	1 090,37 €
99 rue de Lyon	190 m ² x 10,74 € (crépis)	2 040,60 €
118 rue Rouget de l'Isle	60 m ² x 10,74 € (crépis)	644,40 €
114 rue Rouget de l'Isle	32 m ² x 10,74 € (crépis)	343,68 €
16 rue du Palais	212 m ² x 21,68 € (crépis en PSMV)	4 596,16 €
	TOTAL	8 715,21 €

Soit un total de contributions s'élevant à 8 715,21 euros.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** l'octroi de ces contributions telles que présentées ci-dessus ;
- **Autorise** le versement des contributions après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

VOTES	POUR	32	
	CONTRE		
	ABSTENTIONS		
	NE PREND PAS PART AU VOTE		

La secrétaire de séance,

Anne LE BRAS

Le Maire,

Francis ROUX

